

LA GAZETTE BONSOISE

bons
en-Chablais 
bons-en-chablais.fr

AUTOMNE 2021



**Petite enfance
jeunesse**

↳ P. 8

Environnement

↳ P. 14

**Culture
et patrimoine**

↳ P. 23

EDITO

“

BONJOUR À TOUS,
C'EST AVEC PLAISIR QUE NOUS VOUS DÉLIVRONS CE NOUVEL EXEMPLAIRE
DE LA GAZETTE BONSOISE, SON ÉDITION D'AUTOMNE.

”

Et oui, nous voici entrés dans l'automne, synonyme de champignons, de châtaignes et de chute des feuilles sur les pentes des Voirons comme dans la plaine mais aussi synonyme de rentrée.

Rentrée scolaire tout d'abord, qui s'est bien déroulée malgré les contraintes engendrées par les mesures sanitaires en vigueur alors. Cette situation aurait pu être source de difficultés de tout poil. L'événement a été très bien géré par Monsieur Massip, directeur de l'école, et ses équipes pédagogiques. Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont œuvré pour le bon déroulement de la reprise des classes.

De rentrée associative également car s'en est suivi de peu le forum des associations dont l'édition 2021 a été un succès et ce toujours malgré les contraintes d'accès imposées par les autorités à ce type d'événement. Un grand merci à toutes les associations présentes à la salle des fêtes, à l'ensemble des visiteurs et à l'équipe organisatrice.

Après ces mois d'activités ralenties cela a fait du bien de voir autant de monde à la fois. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous dans un an pour la prochaine édition du forum, avec le fort espoir que d'ici là, les mesures sanitaires seront levées afin de réunir tout le monde, associations et habitants, dans un même lieu et sans contrainte.

De rentrée municipale enfin, avec le marché des 4 saisons version automnale qui a réuni plus de 25 exposants, et ce malgré le temps grincheux qui a fait des absents. On retrouvera le marché d'hiver dans quelques semaines au moment des chalets de Noël.

Cet automne a vu également la descente de notre marché hebdomadaire du parking sous la cure jusqu'à la nouvelle place des prés de la Colombière, rejoint peu après par une nouvelle aire de jeux d'enfants et par l'aménagement d'une voie cyclable le long de l'avenue Louis Armand. Notre centre-

bourg est en pleine évolution en cette fin d'année.

Nous devrions voir la fin des installations illicites des gens du voyage dans la région. Cette année a été particulièrement éprouvante de ce point de vue, pour toutes les communes de Thonon Agglomération et particulièrement pour notre commune qui, au jour où ces lignes sont écrites, en est à sa 13^e installation. Nous comptons vraiment sur la nouvelle amende forfaitaire délictuelle récemment discutée au Sénat, pour faciliter l'efficacité des procédures face à ces situations parfois inextricables.

Les semaines et les mois qui viennent vont voir se transformer les abords de la gare. Les démolitions ont déjà commencé et petit à petit le quartier va évoluer sous nos yeux.

Le projet de liaison autoroutière Machilly-Thonon devient également de plus en plus concret, quoi qu'on puisse penser de cette solution de désenclavement. Cette infrastructure va transformer profondément le paysage communal. Nous resterons vigilants sur ce projet, sur son tracé final et sur sa progression.

Enfin, et je conclurai sur ce point, cette fin d'année verra le début des comités de quartiers. Bâti sur le modèle des cafés itinérants de la dernière campagne municipale, ils assureront le dialogue entre les habitants et la municipalité, pour des problématiques locales, entre autres.

Dans un proche avenir, vous allez être sollicités pour participer aux premiers comités qui se veulent des moments d'échanges conviviaux. Leur mise en place se fera de manière progressive sur toute la commune et seront les premières manifestations concrètes de la démocratie participative dans notre commune. Venez-y nombreux !

Dans l'attente de vous y retrouver, bonne lecture !

Le Maire, Olivier Jacquier



SOMMAIRE



PETITE ENFANCE JEUNESSE

●●●

LES ACTIVITÉS
PÉRI-ÉDUCATIVES

P. 10

CADRE DE VIE

●●●

LES DÉJECTIONS
CANINES

P. 13

ENVIRONNEMENT

●●●

LA
BIODIVERSITÉ

P. 14

PROJETS EN COURS

●●●

PROJET
CUISINE CENTRALE

P. 16

CULTURE ET PATRIMOINE

●●●

FORUM DES
ASSOCIATIONS

P. 23

VIE ÉCONOMIQUE

●●●

LE CHAB,
LA MONNAIE LOCALE

P. 20

CULTURE ET PATRIMOINE

●●●

OCTOBRE ROSE
MARCHE BLEUE

P. 27

CULTURE ET PATRIMOINE

●●●

FOIRE
DE LA SAINT-MARTIN

P. 28

INFOS PRATIQUES

●●●

LA MAIRIE À
VOTRE SERVICE

P. 40

ACTUALITÉS



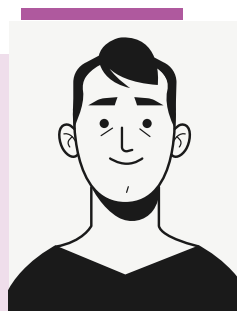
DES AGENTS MUNICIPAUX À VOTRE SERVICE



PLUSIEURS AGENTS ONT REJOINT NOTRE COLLECTIVITÉ.
NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À CES NOUVEAUX AGENTS QUI APPORTENT LEURS
COMPÉTENCES ET LEUR VISION DU SERVICE PUBLIC À NOTRE COMMUNE.



Fadoua BERBIBAH a intégré le service entretien et la cantine le 14 juin. Jusqu'à cette date, Madame BERBIBAH effectuait des missions temporaires pour la commune. Elle remplace Claude MORANDI, retraitée.



Patrice RUBIO est le responsable des Ressources Humaines depuis le 14 juin. Il vient d'Annemasse par voie de mutation et remplace Michelle PELLOUX, retraitée.



Marine CHALEIL occupe un poste lié à une augmentation temporaire d'activité sur le service Accueil depuis le 13 juillet. Elle se forme avec beaucoup d'efficacité aux tâches complexes de ce service.



François-Xavier SEEUWS est arrivé le 01 août comme régisseur de la salle des fêtes. C'est un Chablaisien, parti exercer ses fonctions à Lyon, que nous avons recruté par voie de mutation



Alexandra BOUAICHA, dirige le multi accueil La Galipette depuis le 16 août. Titulaire d'un diplôme d'infirmière, Madame BOUAICHA a été infirmière coordinatrice au sein de la croix Rouge pendant plus de 20 ans.



Pascal WINTZ est le Directeur Général des Services depuis le 01 septembre. Alsacien, mais ayant exercé dans diverses régions, il est recruté par voie de mutation. Il remplace Madame PERLONGO qui s'oriente vers d'autres fonctions.

ACTUALITÉS



Mickaël RIVIERE, policier municipal, a intégré le service le 28 septembre. Il arrive de Saint-Jeoire par voie de mutation et remplace Solène COLIGNON qui exerce maintenant ses fonctions sur le bassin annécien.



Cécile MARTIAL remplace depuis la rentrée scolaire Marie-José MEÏER, retraitée, au sein du service Education. Madame MARTIAL effectuait auparavant des missions temporaires pour la commune.



Lydia CAPELLE a intégré le service urbanisme le 04 octobre, comme assistante à la responsable. Madame CAPELLE arrive d'Evian par voie de mutation.

“ NOUS SOUHAITONS UNE BONNE CONTINUATION AUX AGENTS QUI MUTENT VERS D'AUTRES COLLECTIVITÉS ET ESPÉRONS QUE LES JEUNES RETRAITÉS PROFITENT PLEINEMENT DE CETTE NOUVELLE VIE ! ”

INVESTISSEMENT & BONNE HUMEUR

Cette année, nous avons renforcé les équipes de saisonniers pour suppléer les absences des agents en vacances :

Adrien BIAGINI (juillet), **Florian JANKOWSKI** (août) et **Maël CHALEIL** (un mois sur septembre/octobre) ont travaillé avec les agents des Services techniques.

Jennifer BARBOSA (juillet) et **Timéo WOZNIAK** (première quinzaine d'août) ont accueilli les usagers à la Mairie mais également effectué des tâches administratives dans différents services.

Maurine DI TOMASSO (septembre) a effectué de la saisie pour le compte du service Urbanisme.

“ UN GRAND MERCI À EUX POUR LEUR INVESTISSEMENT ET LEUR BONNE HUMEUR. ”





ACTUALITÉS



LA PLACE DES PRÉS DE LA COLOMBIÈRE



LA PLACE DES PRÉS DE LA COLOMBIÈRE ACCUEILLE DÉSORMAIS LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE



Le marché hebdomadaire a lieu tous les samedis, place des Prés de la Colombière, de 8h00 à 12h00. Véritable moment convivial et d'échanges, vous y trouverez des produits alimentaires de qualité et des vêtements de saison.

Dans ce nouvel espace vous pourrez flâner et trouver fruits, légumes, viandes, poissons, épices, textile, plats cuisinés, fleurs, miel... le tout dans une ambiance familiale.

Le marché de Bons-en-Chablais du samedi matin, c'est un rendez-vous hebdomadaire où l'on peut croiser des habitués, de nouvelles têtes, ses voisins, profiter des espaces publics pour prendre le temps, laisser ses enfants jouer sur le miroir d'eau et le parc de jeux ou déguster un café bio.

Une vingtaine de commerçants vous propose un large choix de produits alimentaires et non alimentaires.



Dans le prolongement de la place, vous avez la possibilité de continuer vos courses au magasin «Les comptoirs de la bio».

Pendant le marché du samedi matin, vous avez accès en voiture au magasin «Les comptoirs de la bio» par la rue de la Praly.

À samedi prochain !

VIE MUNICIPALE



LES ÉLECTIONS EN 2022



2022

sera une année marquée par les élections Présidentielles des **10 et 24 avril**, d'une part et les élections Législatives des **12 et 19 juin**, d'autre part.

Nous vous invitons à vérifier votre inscription sur les listes électorales ou à faire votre demande d'inscription en ligne via service-public.fr ou directement à l'accueil de la Mairie en vous munissant d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom.

Les bureaux de vote sont tenus par des élus et des citoyens volontaires. Si besoin, nous ne manquerons pas de faire appel à vos services. Une information sera diffusée sur le panneau lumineux, dans la Gazette bonsoise et le Dauphiné Libéré.

RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS



SI VOUS ÊTES FRONTALIERS ET QUE VOUS HABITEZ SUR BON-EN-CHABLAIS, QUELLE QUE SOIT VOTRE NATIONALITÉ, FAITES-VOUS RECENSER !

Il vous suffit de vous présenter à l'accueil de la mairie ou de remplir le formulaire disponible sur bons-en-chablais.fr

Vous aurez besoin de votre carte d'identité ou votre passeport, des nom et adresse de votre employeur, et le cas échéant, du numéro de votre carte de travail avec sa date de délivrance.

Il est important de préciser que ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.

- Le Canton de Genève octroie chaque année une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers.

Les sommes versées sont calculées en fonction du nombre de frontaliers qui y résident. Plus le nombre de frontaliers est important, plus la somme augmente. Il est ainsi octroyé à la commune 1300 € par an et par travailleur frontalier recensé. Les fonds frontaliers sont primordiaux pour notre ville car ils permettent d'assurer la qualité des services publics.

PETITE ENFANCE JEUNESSE



LA RENTRÉE SCOLAIRE EN CHIFFRES

GROUPE PRIMAIRE PUBLIC [→]



573
ÉLÈVES À LA
RENTRÉE 2021



25
ENSEIGNANTS



1
DIRECTEUR



8
ATSEMS

BÂTIMENTS SCOLAIRES [→]



22
CLASSES
RÉPARTIES



EN
3 LIEUX
DISTINCTS



DONT
15 CLASSES
EN ÉLÉMENTAIRE



ET
7 CLASSES
MATERNELLES

RESTAURATION SCOLAIRE [→]



470 DOSSIERS DÉPOSÉS
À LA RESTAURATION
SCOLAIRE



3
SITES DE RESTAURATION
SCOLAIRE



230
REPAS EN
ÉLÉMENTAIRE



95 À LA
MATERNELLE
DU CHEF-LIEU



29
REPAS À
SAINT-DIDIER

PETITE ENFANCE JEUNESSE



LA RENTRÉE DES CLASSES 2021-2022

“ LA RENTRÉE DES CLASSES A EU LIEU LE JEUDI 2 SEPTEMBRE POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES ET POUR LES ÉLÈVES DE 6^{ÈME} DU COLLÈGE FRANÇOIS-MUGNIER, PUIS LE VENDREDI 3 SEPTEMBRE POUR LES ÉLÈVES DE 5^{ÈME}, 4^{ÈME} ET 3^{ÈME}. ”

Cette année, le collège accueille une nouvelle Principale, Mme Calamy, qui remplace M. Billard, ayant rejoint un lycée professionnel. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre ville.

Ces premiers jours se sont déroulés dans un climat serein malgré la situation sanitaire encore tendue. Pour cette année scolaire, l'Éducation Nationale a prévu un protocole sanitaire en 4 niveaux reconnaissables par leurs couleurs, détaillant toutes les directives à suivre pour chaque niveau : vert, jaune, orange et rouge. Le passage d'un niveau à un autre sera décidé en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et en fonction de l'avis des autorités de santé.

Actuellement, nous nous trouvons dans le niveau jaune impliquant, entre autres choses, le port du masque en intérieur mais pas en extérieur pour les élèves des écoles primaires. Bien-sûr, l'aération des locaux, la désinfection des surfaces et le lavage régulier des mains sont toujours en vigueur.

Vous pouvez retrouver tous les détails des protocoles sur le site internet : EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS.



PROJETS EN COURS DE RÉALISATION :

Fourniture d'une classe informatique mobile (une trentaine d'ordinateurs portables pouvant circuler de classe en classe) à l'école élémentaire et amélioration du parc informatique et du réseau au sein des écoles élémentaire et maternelles.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUTOUR DES ÉCOLES :

Depuis l'année scolaire 2020-2021, un groupe de travail composé de parents d'élèves des écoles et du collège, d'élus municipaux et de la police municipale, a lancé une réflexion sur les actions à mener (ex : journée de la sécurité routière) et les améliorations à apporter au niveau de la voirie, dans le but de renforcer la sécurité routière aux alentours des établissements scolaires de Bons-en-Chablais.

Si vous souhaitez rejoindre ce groupe de travail : n'hésitez pas à contacter l'APE de l'établissement scolaire de votre enfant ou à contacter la Vie Scolaire de la Mairie à vie-scolaire@bons-en-chablais.fr.

PETITE ENFANCE JEUNESSE



LES ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES



VENEZ DÉCOUVRIR LES ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE...
LORS DE CE NUMÉRO DE LA GAZETTE, NOUS METTONS L'ACCENT
SUR DEUX D'ENTRE ELLES, LES ACTIVITÉS DU MARDI.



En partenariat avec la MJC, le soir en périscolaire de 16h15 à 17h30, la mairie propose des activités de découverte diversifiées avec notamment dessin, graff, atelier « philo art », cirque, ateliers « créativ'kids » et « customisation » et initiation aux instruments africains.

GRAFF :

Découvrir et apprendre à manipuler les bombes comme les graffeurs ! Les enfants inscrits apprennent à se servir d'un pochoir et à créer une maquette dans le but de repartir avec leur art graffé à la fin des séances.

Bien que toutes les conditions de sécurité soient bien entendu respectées (masque...), cet atelier est déconseillé aux enfants souffrant d'allergies ou de problèmes respiratoires.



PHILO ART :

L'atelier où l'on pense, on parle, on crée.

À chaque séance, une question est tirée au sort. Le gong est lancé pour une discussion étonnante où chacun peut s'exprimer et argumenter ses idées. Les enfants prennent plaisir à jouer leur rôle de donneur de parole, gardien du temps, dessinateur et philosophe.

Ensuite, les « enfants philosophes » traduisent leurs idées en dessin, peinture, théâtre ou marionnettes, parce que pour créer, il faut toujours penser.

Cette année, la thématique de la première période est la nature.

Exemples de sujet travaillé lors des séances :

« Qu'est-ce que la pensée ? Faut-il toujours dire la vérité ? C'est quoi les émotions ? Peut-on respecter quelqu'un qui ne vous respecte pas ? »

Envie d'en savoir plus ? Rendez-vous sur

f : [lecanarddelaphilo](https://www.lecanarddelaphilo.com)

PETITE ENFANCE JEUNESSE



ACCUEIL DE LOISIRS LA FOL 74



L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BONS-EN-CHABLAIS ACCUEILLE
LES ENFANTS DE 3 À 13 ANS DE BONS ET DES ALENTOURS
POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE.



La période d'été a été bien remplie, et a vu tomber des records de fréquentation. La bonne humeur, la vigilance de tous et le respect des gestes barrières nous ont permis d'être épargnés par le COVID puisqu'aucun cas n'a été décelé sur les vacances.

Les enfants ont pu profiter des nombreuses activités et de quelques sorties prévues, la météo capricieuse cet été nous obligeant à en déprogrammer certaines en plein air.

Sortie aux plateaux des Glières, à Crazy School, activité tir à l'arc, initiation au Street Hockey, stage cirque, stage nature, structure gonflable... de quoi occuper et distraire nos bambins.

AU PROGRAMME DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 :

- Période 1 : Les artistes pour la période septembre / octobre. Nous allons proposer des temps de divertissement et de détente pour découvrir des artistes (peintres, poètes, philosophes, acteurs, musiciens...) à travers différents arts.
- Période 2 : L'espace pour la période novembre / décembre
- Période 3 : L'histoire pour la période janvier / février
- Période 4 : Le monde marin pour la période mars / Avril
- Période 5 : Les grandes découvertes, les frères Lumière, Léonard de Vinci... « Avril / Mai / juin
- Période 6 : Juillet et Août 2022 « notre terre »
Jardinage, sensibilisation des enfants aux comportements éco-citoyens, journée de l'enfant, semaines d'éducation contre les discriminations et le racisme...

Des stages seront mis en place durant ces 2 mois d'été 2022, mais également durant les périodes de petites vacances.



ATTENTION, QUELQUES CHANGEMENTS POUR CETTE ANNÉE :

- L'accueil du soir, pour le Périscolaire, les mercredis et les vacances se fait désormais à partir de 17h00 et non plus comme avant.
- L'accueil du matin pour les vacances et les mercredis loisirs se fera jusqu'à 9h00 maximum.
- Vous avez désormais la possibilité d'inscrire vos enfants à la demi-journée durant les mercredis. (1/2 journée incluant le repas)

REJOINS-NOUS

Inscription sur le portail familles :
al-bons.portail-defi.net

RENSEIGNEMENTS

04 50 39 41 76 - accueilfolbons.fr

PETITE ENFANCE JEUNESSE



UN ACCUEIL LIBRE AU MÉLI MÉLO

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons l'ouverture d'un accueil libre à destination des jeunes, encadré par deux animateurs de la MJC au Méli Mélo, bâtiment communal situé 178 avenue de la gare, dès le 6 octobre 2021.

C'était un des projets de notre campagne pour la jeunesse qui se réalise aujourd'hui grâce à nos convictions et au travail avec le conseil d'administration de la MJC Chablais et de l'équipe de professionnels.

Le Méli Mélo devient donc un Espace Jeunesse avec les activités de l'ALJ (Accueil Loisirs Jeunes) de la MJC dont fait maintenant partie l'accueil libre, et le BIJ (Bureau Information Jeunesse) qui accueille les jeunes de 15 à 30 ans les lundis de 15h30 à 18h.

QU'EST-CE QU'UN ACCUEIL LIBRE:

C'est un lieu tiers, en dehors de la famille, dans lequel TOUS les jeunes sont accueillis par une équipe d'animateurs professionnels veillant à la fois à la sécurité physique et affective du groupe et à l'épanouissement individuel de chacun. C'est un lieu d'échanges, de rencontres, de découvertes, d'expérimentations, de loisirs, dédié aux jeunes.

Cet accueil est basé sur le principe de la libre adhésion et de libre circulation de chacun. De libre adhésion pour ne pas que cette dernière soit un frein à l'accueil de certains jeunes et de libre circulation afin qu'ils puissent aller et venir tout en respectant le règlement intérieur de la MJC Chablais.

C'est un lieu où l'on apprend à vivre ensemble avec nos différences et où sont défendues les valeurs chères à l'Éducation Populaire. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite.

HORAIRES DES OUVERTURES

En périodes scolaires :
mercredis : 13h30-19h – vendredis : 16h-22h
Pendant les vacances :
mardis et jeudis : 18h-21h

📱 @alj_bons_en_chablais

SOIRÉE BUBBLE FOOT POUR LES 12-17 ANS

Pour sa première action de la rentrée, l'équipe d'animation de la MJC Chablais a organisé une soirée Bubble foot et barbecue à destination des ados de la commune, le vendredi 17 septembre 2021.

À cette occasion, une vingtaine de jeunes se sont réunis à la salle des fêtes dans une ambiance sportive et conviviale.

La soirée a été très appréciée des participants, et nous l'espérons, donnera lieu à d'autres événements dans l'année, cette fois en co-organisation avec des ados motivés.



CADRE DE VIE



LE BOWL DU SKATE PARK



Le samedi 21 août, un «Trott Contest» était organisé sur le skate park de Bons-en-Chablais par l'association FREXRIDING. Ce fut une belle réussite qui aurait pu être reconduite.

Malheureusement, peu après, la poubelle de l'Avant-Garde de Bons (club de football de Bons-en-Chablais) a été incendiée et jetée dans le bowl.

Après nettoyage de celui-ci, il a été constaté une dégradation du béton ne permettant plus son utilisation. La mairie en a donc interdit l'accès.

Une expertise a eu lieu et les coûts s'élèvent à 4 398 €. Cependant la date des travaux n'est pas encore arrêtée notamment en raison des recours d'assurance.

Les jeunes ne pourront plus utiliser pendant de nombreux mois ce bel aménagement libre d'accès.

LES DÉJECTIONS CANINES

IL PARAÎT QUE CELA PORTE CHANCE

Les déjections canines se multiplient dans l'espace public.

POUR RAPPEL, PAR MESURE D'HYGIÈNE PUBLIQUE :

Les déjections canines sont autorisées seulement dans les caniveaux, à l'exception des parties se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- les voies publiques ;
- les trottoirs ;
- les espaces verts publics ;
- les espaces des jeux publics pour enfants



Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe, habituellement fixée à 35 euros, mais les communes sont libres de fixer le montant.



ENVIRONNEMENT



LA BIODIVERSITÉ : HERBES FOLLES OU GAZON ANGLAIS ?



L'ÉTÉ S'ACHÈVE MÊME SI LA MÉTÉO N'A PAS ÉTÉ TRÈS ESTIVALE. SI POUR CERTAINS BONSOIS L'HERBE FOLLE N'EST PAS TOLÉRABLE, POUR D'AUTRES LA BIODIVERSITÉ DEMANDE LA PRÉSENCE DE HAUTES HERBES OÙ UNE MYRIADE D'INSECTES PEUVENT SE DÉVELOPPER.



Des habitants de Bons-en-Chablais nous interrogent régulièrement sur l'espace vert situé entre la nouvelle place des Prés de la Colombière et l'avenue Louis Armand.

Certains nous demandent de laisser en l'état cette prairie en pleine ville, d'autres trouvent que cet espace vert n'est pas entretenu, assimilant la prairie à de la mauvaise herbe.

Cet espace vert semé en prairie et entretenu par un paysagiste, offre aussi un habitat et des ressources alimentaires pour les oiseaux, papillons, sauterelles, abeilles et plein d'autres insectes. C'est une volonté de préserver la biodiversité.

MAIS QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

L'usage du mot biodiversité, contraction de biologique et diversité, est relativement récent mais la biodiversité est très ancienne. La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) et leurs interactions¹.

Patrimoine commun et capital pour l'avenir, cette nature doit être protégée, car la nature nous protège. C'est la nature qui nous nourrit grâce à l'agriculture et nous fournit en eau potable, c'est de la nature que nous tirons

ENVIRONNEMENT



notre énergie et les matériaux essentiels pour nous loger et pour notre économie. Les écosystèmes sont également des alliés incontournables de la lutte contre les dérèglements climatiques².

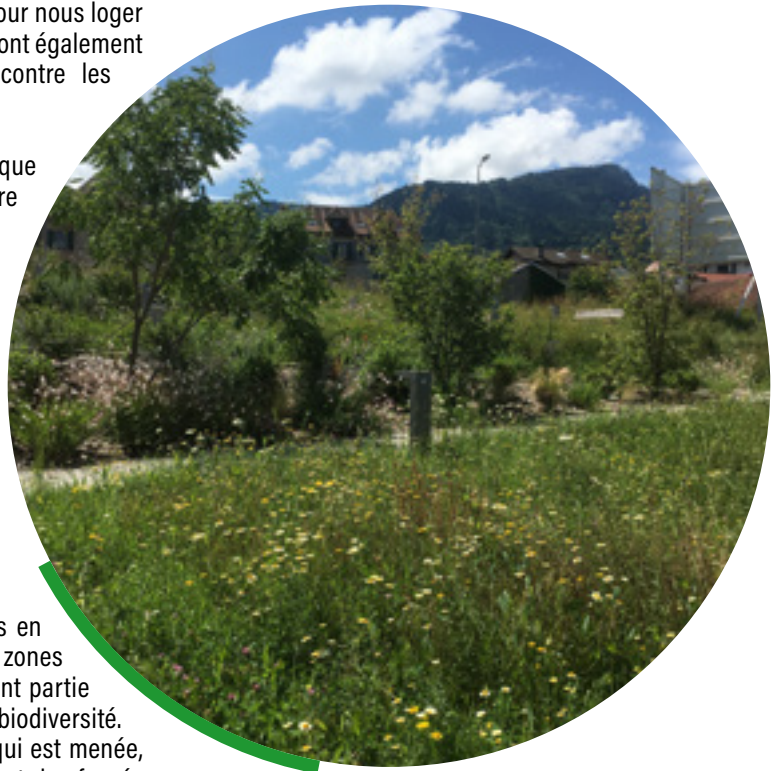
Au niveau communal, c'est une politique globale qu'il nous faut mener pour répondre aux différents enjeux.

À ce jour, les services sont engagés en charte «0 Phyto», ce qui exclut l'utilisation de pesticides, destructeurs d'insectes et «fragilisateurs» des sols.

Lors de nouveaux travaux de voirie, des zones non imperméabilisées sont étudiées. Au niveau des territoires, des objectifs de zéro artificialisation nette des sols sont posés.

Le fauchage tardif ou des espaces laissés en prairie, que vous avez pu observer sur les zones des Prés de la Colombière par exemple, font partie de cette politique de protection de la biodiversité. C'est cependant une gestion différenciée qui est menée, privilégiant la sécurité routière, l'écoulement des fossés (...) quand cela est nécessaire.

Bien entendu ces politiques sont amenées à se développer et demandent un travail renouvelé, approfondi et transversal pour en avoir une vraie maîtrise globale sur toute la commune.



1 • ecologie.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-informations-cles

2 • ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite

À QUOI SERT LA BIODIVERSITÉ



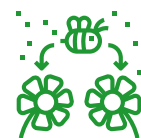
OXYGÈNE



NOURRITURE



MÉDICAMENTS



POLLINISATION



MATIÈRES
PREMIÈRES



FERTILISATION
DES SOLS



ÉPURATION
DE L'EAU



PRÉVENTION
DES INONDATIONS

PROJETS EN COURS



PROJET CUISINE CENTRALE OÙ EN SOMMES-NOUS ?

“ DANS UN NUMÉRO PRÉCÉDENT DE LA GAZETTE, NOUS VOUS PARLIONS DU PROJET D'INSTALLATION D'UNE CUISINE CENTRALE DANS LA SALLE DES FÊTES DE BONSEN-CHABLAIS. L'IDÉE ÉTAIT BIEN L'UTILISATION DE LA CUISINE DE LA SALLE DES FÊTES, SANS CHANGER LA DESTINATION ORIGINELLE DU BÂTIMENT. ”

L'idée était bien l'utilisation de la cuisine de la salle des fêtes, sans changer la destination originelle du bâtiment. Beaucoup d'indices nous ont permis d'espérer réaliser cette transformation que nous avons identifiée comme une réelle opportunité.

Ce qui est ignorée par la plupart des Bonsois, c'est l'existence d'une cuisine à dimension professionnelle, née de la conception du projet de la salle des fêtes dans le cadre de la rénovation du bâtiment qui était autrefois le gymnase communal.

Le projet porté par la nouvelle municipalité quant à la cuisine centrale était un réaménagement de cette cuisine existante pour une mise aux normes dans l'exploitation d'une cuisine collective. L'occasion était belle pour la majorité du conseil, de mener cette réalisation avec plusieurs bénéfices :

- Soumettre le bâtiment de la salle des fêtes à une étude obligatoire et complète, permettant ainsi d'achever son chantier.
- Gagner du temps et donc faire une économie non négligeable sur ce projet porté par la liste majoritaire.
- Offrir un service de qualité en restauration collective à destination des écoles, du centre de loisirs, de l'EHPAD et de la crèche.
- D'inscrire Bons-en-Chablais dans la dynamique du Plan Alimentaire de Territoire porté par Thonon Agglomération.

Courant mai 2021, une assistance en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre (AMO-MO) a été mandatée par la mairie pour le pilotage de ce projet. Un rapport a été rendu mettant en évidence des lacunes du bâtiment, que ce soit pour accueillir la cuisine centrale ou utiliser la cuisine existante en l'état.

Par exemple, la mise aux normes du bâtiment, la modification d'une partie importante de sa structure, le besoin d'augmentation de la puissance électrique, viennent alourdir de façon considérable les investissements financiers du projet. Par conséquent, le projet d'intégration d'une cuisine centrale dans la salle des fêtes est abandonné. En revanche, l'opportunité d'une étude d'implantation dans un nouveau lieu sur la commune reste d'actualité.

Pour l'heure, nous étudions avec les services de la commune, les associations et les représentants des usagers, la meilleure architecture juridique afin de pérenniser ce projet politique qui est en fait un besoin exprimé par les Bonsois et qui est commun à l'ensemble du territoire et au-delà.

À SAVOIR :

Ce projet de cuisine centrale est inscrit dans le « Projet Alimentaire de Territoire » (PAT) pour lequel les communes du territoire soumettent un dossier auprès de Thonon Agglomération afin de recueillir les subventions nécessaires à la réalisation des projets.

Olivier Jacquier, Maire de Bons-en-Chablais est Vice-Président de Thonon Agglomération à la commission Protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et agricole du territoire. Cette commission anime et coordonne les groupes de travail du PAT.

La commune de Bons-en-Chablais participe à ces groupes de travail et s'est donc portée commune candidate au PAT du territoire.



VIE ÉCONOMIQUE



LE DROIT DU COMMERCE



BEAUCOUP DE QUESTIONS REVIENNENT EN MAIRIE SUR LES OBLIGATIONS LÉGALES CONCERNANT LES ACTIVITÉS COMMERCIALES. LES PRATIQUES DE LA VENTE AU DÉBALLAGE, AMBULANTE OU SÉDENTAIRE, SONT GARANTIES PAR LE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.



VIDE MAISON, VENTE AU DÉBALLAGE, CRÉATION D'UN FOOD TRUCK OU D'UN COMMERCE CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le maire ne peut interdire toute activité de commerce de vente au déballage, ambulante ou un commerce sédentaire sur l'ensemble du territoire communal.

Toutefois le maire peut, au titre de ses pouvoirs de police, dans le cadre de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique, réglementer l'exercice du commerce, de la vente au déballage ou ambulante.

Pour la commune de Bons-en-Chablais, trois lieux ont été définis pour la vente ambulante : le parking de la cure, la place des Prés de la Colombière et la place de la gare SNCF jusqu'aux travaux prévus du « Pôle Gare ».

À ces lieux, il faut ajouter le marché hebdomadaire du samedi matin, place des Prés de la Colombière.

Il faut distinguer deux situations, les ventes au déballage ou ambulantes et la création d'un commerce sédentaire.

LES VENTES AU DÉBALLAGE

La vente au déballage permet de vendre des marchandises neuves ou d'occasion. Elle est soumise à une réglementation (déclaration préalable, limitations liées au nombre pour les particuliers et à la durée des ventes) dont peuvent être exclus certains professionnels. Les particuliers autorisés à y participer ne bénéficient pas du même régime fiscal que les professionnels, puisque les bénéfices perçus pour la vente de leurs biens ne sont pas imposés.

LA VENTE AU DÉBALLAGE À LAQUELLE UN PARTICULIER PEUT PARTICIPER CONCERNE LES VIDE-MAISONS, LES VIDE-GRENIERS, LES BROCANTES OU LES BRADERIES.

Elle peut être réalisée dans des lieux non spécifiquement destinés à la vente (habitation ou jardin d'un particulier, parkings, hôtels, etc.), en plein air ou à partir de véhicules aménagés pour la vente.

Les particuliers qui ne sont pas inscrits au registre du

VIE ÉCONOMIQUE



commerce et des sociétés peuvent vendre seulement des objets personnels et usagés. Ils ne peuvent pas non plus participer à une vente au déballage plus de 2 fois par an. L'organisateur de la vente au déballage doit faire une déclaration préalable au maire de la commune du lieu de la vente, sous peine d'amende.

La déclaration doit être faite au moyen du formulaire cerfa n°13939*01. Elle doit être accompagnée d'une pièce d'identité du déclarant organisateur de la vente ou du déstockage (particulier, président d'association, commerçant, producteur agriculteur, maraîcher...).

L'envoi doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception. Le maire doit recevoir la lettre avant un certain délai qui varie en fonction du lieu de la vente et de la nature des marchandises :

- 15 jours avant la date prévue pour le début de la vente si elle est organisée en dehors du domaine public (habitation d'un particulier, parkings des grandes surfaces, galeries marchandes, espaces privés, etc.)
- En même temps que la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) si la vente est faite sur le domaine public

Une vente au déballage ne peut pas dépasser 2 mois par an, par local ou emplacement, et par arrondissement. Cette période peut être fractionnée ou continue.



■ RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT D'UN CAMION DE VENTE AMBULANTE

Les ventes ambulantes, effectuées à partir de véhicules spécialement aménagés à cet effet, comme les Food Truck, sont assimilées à des « ventes au déballage » et doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de la vente (art. L. 310-2 du code de commerce).

L'occupation du domaine public par un commerce ambulant, vente au déballage ou sédentaire doit faire l'objet d'une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) auprès du maire.

À Bons en Chablais, des lieux ont été définis pour l'installation de Food Trucks. L'installation d'un Food Truck dans son jardin n'est pas, a priori, un emplacement destiné à la vente au public et dans la mesure où la période de vente dure moins de deux mois par an, il s'agit d'une vente au déballage. La personne doit alors faire une déclaration préalable à la mairie suivant les articles L. 310-2, R. 310-8 et R.310-9 du Code de commerce.

Si la vente dure plus de deux mois, un Food truck installé en permanence dans un jardin est devenu un emplacement destiné à la vente au public. Il ne s'agit plus de vente au déballage réglementée mais de la création d'un commerce sédentaire.

VIE ÉCONOMIQUE



Il faut alors vérifier que la création respecte notamment les règles définies dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) consultable sur le site de Thonon Agglomération



LA CRÉATION OU LE CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN COMMERCE SÉDENTAIRE

Il s'agit d'une activité commerciale («sont commerçants ceux qui exercent des actes de commerce et en font leur profession habituelle», au sens de l'article L. 121-1 du Code de commerce) et à ce titre, vous devez être immatriculé au registre du commerce et des sociétés (article L. 123-1 du code précité).

Pour ouvrir un nouvel établissement, exercer des activités commerciales différentes de celles précédemment exercées dans les locaux, réaliser des travaux dans un local commercial comme l'agrandir, modifier l'aspect extérieur, installer un store ou une enseigne ; vous devez effectuer les démarches correspondant à votre projet, autorisation de travaux pour la réalisation de travaux à l'intérieur du local commercial car vous êtes un Établissement Recevant du Public (ERP).

Les établissements recevant du public (ERP), comme un commerce, sont soumis à des procédures d'autorisation auprès du maire ou du préfet : autorisation de travaux (pose de vitrines, de stores, travaux sur la façade), d'ouverture de l'établissement, d'aménagement, etc. La création, l'aménagement ou la modification d'un ERP doit faire l'objet d'une autorisation du maire, donnée après avis des commissions de sécurité et d'accessibilité. La demande de permis de construire ou de permis d'aménager doit être déposée en mairie.

LA POSE D'UNE ENSEIGNE COMMERCIALE

La pose d'une enseigne commerciale doit respecter le Règlement Local sur la Publicité Intercommunale (RLPI), afin de promouvoir des devantures de qualité et offrir un cadre de vie agréable pour tous.

Une demande préalable, conforme à ce règlement, doit être transmise au service urbanisme de la Ville. L'autorisation est obligatoire avant toute installation. En effet, les enseignes constituent des éléments importants du paysage urbain. Ainsi, la pose d'enseigne est soumise à autorisation conformément aux dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes. Votre demande d'autorisation d'enseigne devra respecter les dispositions du RLPI.

Actuellement Thonon Agglomération élabore son Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPI).

CONSULTER SON SITE POUR PLUS D'INFORMATION :
thononagglomeration.fr/167-reglement-local-de-publicite-intercommunal.htm

LE CHANGEMENT D'USAGE

Pour finir, le changement d'usage (transformation de l'usage habitation du local en un autre usage ; exemple : profession libérale, activité commerciale) peut être soumis à autorisation et des restrictions peuvent être inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ces recommandations ne sont pas exhaustives. Il vous appartient de vous renseigner auprès des organismes habilités.

Sources : service-public.fr, association des maires de France (AMF) : dossier vente au déballage 2015, PLUI et RPLI consultable sur le site de Thonon Agglomération

RENSEIGNEMENTS

Service urbanisme Thonon agglomération :
04 50 31 25 00

Mairie de Bons-en-Chablais :
04 50 36 10 30

Chambre de Commerce et de l'Industrie
de Haute Savoie : 04 50 33 72 00

Chambre des Métiers de Haute Savoie :
04 50 23 92 22

SITE SERVICE PUBLIC
service-public.fr



VIE ÉCONOMIQUE



LE CHAB, LA MONNAIE LOCALE DU CHABLAIS FAIT SON ENTRÉE SUR LA COMMUNE

“

PEUT-ÊTRE AVEZ-VOUS APERÇU CES BILLETS TRÈS COLORÉS
EN VOUS RENDANT CHEZ VOTRE COMMERÇANT SANS SAVOIR
QU'IL S'AGIT DE LA NOUVELLE MONNAIE LOCALE ?

”



Lancés initialement à Bernex le 10 juillet dernier lors d'une soirée - événement, les coupons billets de la monnaie locale complémentaire « le Chab » ont en effet suivi leur cours naturel en tant que monnaie et ont commencé à se diffuser sur d'autres communes.

Le Chab, comme les 90 autres monnaies locales complémentaires existantes en France, ambitionne de redonner du sens aux échanges économiques en incitant à la relocalisation des achats auprès de fournisseurs locaux - la particularité de ces monnaies dites complémentaires étant qu'elles doivent rester cantonnées sur un territoire défini à l'avance.

Dans le cas du Chab, il s'agit du Chablais français historique qui s'étend de Veigy-Foncenex, à l'ouest, à Saint-Gingolph, à l'est, et de la commune Les Gets, au sud, en passant par Bons-en-Chablais, Brenthonne, Fessy, Lullin, Bellevaux...

Les citoyens, parties prenantes du projet, ont imaginé plusieurs moyens pour poursuivre son déploiement : du marché 100% en monnaie locale avec comptoir de change éphémère comme celui qui s'est tenu à Bernex cet été ou de l'utilisation de coupons billets comme « pass culture » le temps d'un festival et utilisables comme monnaie dans les commerces avoisinants comme proposé l'an passé à la commune d'Evian...

Les idées ne manquent pas.

VIE ÉCONOMIQUE



Les Chablaisiens peuvent d'ores et déjà se procurer des Chabs (1 Chab = 1 euro) en se rendant à la boutique « les pépites », Boulevard Georges Andrier à Thonon-les-Bains, premier comptoir de change à ouvrir.

Les commerçants qui acceptent le Chab sont répertoriés sur une carte interactive accessible en scannant le QR code de n'importe lequel des 2 000 coupons billets actuellement en circulation.

“ UNE SYMBOLIQUE
PORTEUSE DE VALEURS :
LE PATRIMOINE NATUREL
DU CHABLAIS, NOTRE
« BIEN COMMUN » ”



Ils sont par ailleurs reconnaissables au logo blanc et jaune apposé sur leur vitrine.

Sur la commune, c'est le cas de l'épicerie vrac Obocoloco qui a souhaité adhérer au réseau des prestataires Chab dès son ouverture début septembre, du « fournil de Langin » également très engagé dans les filières courtes, du restaurant le Treseur qui se transforme en lieu d'accueil pour vos événements et du Racine Coffee, présent sur le marché chaque samedi matin.

CARTE INTERACTIVE

monnaie-chablais.fr/les-prestataires-du-chab

CONTACT

chab@monnaie-chablais.fr

RESSOURCES

LIVRES

- Les monnaies citoyennes – *Frédéric Bosqué*
- Les monnaies locales complémentaires
Philippe Derudder
- Rendre la création monétaire à la société civile
Philippe Derudder
- Les monnaies locales :
vers un développement responsable – *Marion Cauvet*
- Les monnaies régionales
Bernard Liétear et Margrit Kennedy

FILMS

- La monnaie miraculeuse – *Urs Egger*
- Qu'est-ce qu'on attend ? – *Marie-Monique Robin*
- Demain – *Cyril Dion et Mélanie Laurent*

DOCUMENTAIRES

- Le Monde – Les Monnaies Locales en 5 questions
- Le Sol-violette, l'éclosion d'une monnaie (2011) – *Bertrand Leduc*
- Du pouvoir d'achat au pouvoir d'être (2012) – *Philippe Derudder*
- La double face de la monnaie (2006) – *Jérôme Polidor et Vincent*

AUTRES

- Monnaies Locales Complémentaires Citoyennes :
monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net

VIE ÉCONOMIQUE



BIENVENUE SUR LA COMMUNE



C'EST AVEC GRAND PLAISIR QUE NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À...



FOOD DE RUE

Food Truck

Situé le jeudi midi et soir,
place de la Cure
07 69 00 45 78
foodderue@outlook.fr
Foodderue.com



NASS'HAIR

Coiffeur Barber Shop

188 avenue du Léman
06 59 21 76 27
nasshair-barber-shop.business.site



JEROM'IMMO

Agence immobilière

81 route des Tanières
06 63 85 13 54
contact@jerom-immo.fr
jerom-immo.fr



ICI FOODTRUCK

Food Truck

Camion itinérant proposant du fait
maison avec des produits 100%
français en circuit-court issus
de cultures locales, responsables.
bonjour@ici-foodtruck.com



CABINET RENESSENCE

Massages et soins énergétiques

13 avenue des Voirons
06 95 05 53 31

JEU



RÉSULTAT DU JEU DE LA GAZETTE D'ÉTÉ



La photo a été prise Place de la gare. On peut voir sur la photo l'hôtel des voyageurs, devenu aujourd'hui le restaurant indien «Namasté»

À VOS ALBUMS PHOTOS

Si vous voulez nous proposer une photo ou une énigme, ayant trait à Bons-en-Chablais, vous pouvez envoyer vos propositions à vielocale@bons-en-chablais.fr





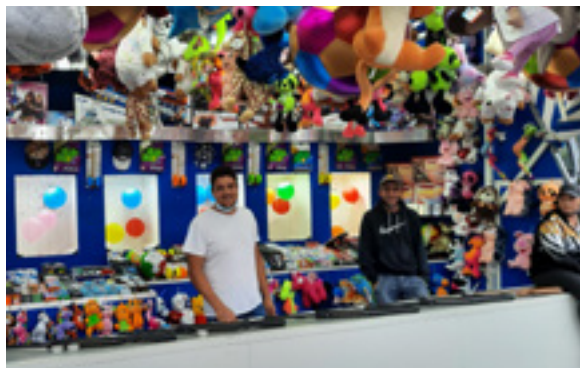
CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



FÊTE NATIONALE, 13 JUILLET

La cérémonie officielle de la fête nationale avec dépôt de gerbes et discours s'est déroulée mardi 13 juillet en soirée, sur la place Henri Boucher en présence de M. Olivier JACQUIER, maire de Bons-en-Chablais, des élus, des associations d'anciens combattants, des porte-drapeaux, des sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers, des autorités militaires ainsi que de l'harmonie municipale et de la Batterie Fanfare.

Manèges, musiques, retraite aux flambeaux ont rythmé la soirée avant un magnifique feu d'artifice qui a ravi les petits et les grands et des Bonsois heureux de se retrouver enfin dans une ambiance joyeuse et festive.



Après le traditionnel défilé, tous les participants se sont réunis devant la salle des fêtes pour profiter du concert de nos musiques, du repas et des boissons servis par le comité des fêtes et l'AGB.



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



FORUM DES ASSOCIATIONS

“ FORTE DE NOMBREUSES
ASSOCIATIONS QUI AGISSENT
AU QUOTIDIEN DANS DE
MULTIPLES DOMAINES :
SPORT, CULTURE, LOISIRS...
BONS EST RICHE D'UN
DYNAMISME ASSOCIATIF. ”

Cette année, malgré le caractère inédit de la situation, les inscriptions furent nombreuses. La fluidité des passages tout au long de la matinée a permis aux membres des associations de prendre du temps avec les familles. Ambiance extrêmement conviviale et chaleureuse.



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE : UN PATRIMOINE QUI INTRIGUE ET QUI PASSIONNE



PLUSIEURS DIZAINES DE PERSONNES ONT FAIT BON ACCUEIL
AUX CIRCUITS PROPOSÉS PAR TERRA LANGINI, MÉMOIRE ET
PATRIMOINE SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 SEPTEMBRE



Les nouveaux habitants de Bons-en-Chablais, désireux de mieux connaître leur nouveau cadre de vie, ou autochtones de la commune ou de l'agglomération curieux d'en redécouvrir les ressources patrimoniales, voire citoyens du canton de Genève, ont tiré profit de dates différentes des journées du patrimoine suisses et françaises.

PATRIMOINE POUR TOUS

Le thème national pour cette année, « patrimoine pour tous », offrait l'occasion de porter un regard renouvelé sur notre environnement et ce qui en fait l'originalité :

UN PREMIER CIRCUIT a fait redécouvrir les moulins seigneuriaux du ruisseau de la Follaz, cités depuis le XV^e siècle ; les participants ont aussi pu repérer à travers les rares exemples subsistants dans le bourg de Bons, le style architectural particulier de l'habitat du Bas-Chablais qui n'était pas sans évoquer celui de contrées méditerranéennes.

UN DEUXIÈME CIRCUIT conduisait dans les pas des seigneurs de Langin ou de leurs successeurs et descendants, les marquis d'Allinges-Coudrée, au château de Langin, à la sauvegarde duquel la famille Miguet œuvre depuis près de 60 années, et à la maison-forte « de Greysier » reconstruite au début du XVII^e siècle à proximité de son site primitif.

UN TROISIÈME CIRCUIT a permis d'avoir un aperçu des cinq styles d'architecture des édifices religieux de nos communes et témoins successifs de 8 siècles d'histoire : roman, gothique, baroque, néoclassique « sarde » et néo-gothique.



Deux journées pour mieux connaître le patrimoine local, prendre conscience de sa richesse, de son insertion dans la grande histoire : un motif de satisfaction pour tous ceux qui ont pu s'associer, dans un esprit de convivialité, à ces parcours de découverte !

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



MARCHÉ DES 4 SAISONS

Un marché d'automne où des artisans et producteurs locaux étaient au rendez-vous malgré la pluie matinale. L'après midi, un soleil radieux a permis à tous de profiter d'une ambiance conviviale et chaleureuse faite de rencontres et de dégustations.

Nous avons accueilli, sous la halle, la Compagnie « les gens d'ici » pour son jardin itinérant dont les comédiens ont lu et mis en valeur des textes écrits lors d'ateliers d'écriture. Lecture accompagnée en musique. Le stand CCAS offrait à nos aînés de 75 ans et plus, un panier gourmand.

À côté, l'association Cutis Laxa mobilisée cette année avec la commune pour Octobre rose proposait, quant à elle, des articles de couleur rose, dont une partie du bénéfice des ventes et des dons sera reversée à l'association pour le dépistage du cancer du sein d'Annecy.

Et enfin, merci au ski club pour sa participation à la buvette.



OCTOBRE ROSE

Octobre Rose est le mois de la mobilisation pour le dépistage du cancer du sein. L'an dernier, des tirelires ont été déposées dans les commerces Bonsois.

Des articles roses, gracieusement offerts par la mairie, ont été vendus sur notre marché hebdomadaire par l'association de soutien aux enfants malades, Héma-diot-logie, présidée par M. Fabrice Genoud.

Il a ainsi pu remettre à part égale un chèque à l'association pour le dépistage du cancer du sein d'Annecy, et un chèque à l'association Locomotive du CHU de Grenoble qui accompagne les enfants atteints de leucémie ou de cancer.

Cette année, la municipalité a soutenu Marie Claude Boiteux, présidente de notre deuxième association bonsoise en lien avec la santé, Cutis Laxa Internationale



qui aide à travers le monde les personnes atteintes de cette maladie génétique rare : la Cutis Laxa (cutislaxa.org).

Sur le même principe, des ventes ont eu lieu sur le marché hebdomadaire et des tirelires déposées chez les commerçants.



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



OCTOBRE ROSE ET MARCHE BLEUE : SAMEDI 9 OCTOBRE

“ COMME L'AN PASSÉ, À LA TRADITIONNELLE MARCHE BLEUE, NOUS AVONS ASSOCIÉ OCTOBRE ROSE. ”



La marche est une manifestation intergénérationnelle ouverte à tous avec des animations le long du parcours et la participation des associations.

Elle s'est terminée sous la halle des Prés de la Colombière, où un goûter, offert par le CCAS et confectionné par la Bracadine, a attendu petits et grands.

Un grand merci à M. BOSSON Joseph et son orgue de barbarie, aux associations présentes, à tous les participants et aux bénévoles.



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



FOIRE DE LA SAINT MARTIN LE DIMANCHE 14 NOVEMBRE



APRÈS L'ANNÉE BLANCHE DE 2020, LA FOIRE AGRICOLE,
COMMERCIALE ET ARTISANALE SERA AU RENDEZ-VOUS EN 2021



Compte tenu de l'épidémie que nous connaissons, la nouvelle réglementation impose que les étals soient suffisamment espacés. La gestion du flux de visiteurs doit également être maîtrisée afin de ne pas mettre en présence, de manière simultanée, un trop grand nombre de personnes.

Nous avons donc choisi de placer les exposants sur un seul côté de la route. De plus, cette configuration facilite l'accès des pompiers et la circulation des poussettes ou personnes à mobilité réduite.

Elle se déroulera de la mairie jusqu'au passage à niveau en passant par les rues adjacentes et ce, suite à une

demande récurrente des autorités de libérer le grand axe routier RD 903 pour une meilleure fluidité de la circulation et la sécurité de tous.

LES EXPOSANTS SERONT RÉPARTIS PAR PÔLE :

- Un pôle agricole • Un pôle artisanal commercial
- Un pôle mobilité douce • Un pôle brocante
- Un pôle associatif • Un pôle fête foraine

L'animation de rue sera assurée par Michel CART, par Joseph BOSSON et son orgue de barbarie et par Magali la yodleuse des Aravis.

Le programme détaillé sera disponible prochainement.



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



NOËL POUR LES PETITS ET LES GRANDS

Cette année l'implantation de chalets de Noël se fera sur la place de la Colombière. Ils seront occupés par des associations, des producteurs et des artisans locaux. Rendez-vous incontournable des gourmets bonsois et des amateurs de belles créations.

Pour les enfants, des animations, des manèges et une patinoire qui sera installée près des chalets du vendredi 17 décembre au dimanche 2 janvier.

À la tombée de la nuit, la ville s'éclairera de lumières féériques qui éblouiront les petits et les grands.



LE TROTT CONTEST

“ SALUT NOUS C'EST FREXRIDING.
NOUS SOMMES UNE JEUNE
ASSOCIATION CRÉÉE
EN JUILLET 2019 ”

L'objectif principal de notre association c'est de faire évoluer les sports de glisse dans notre région. Nous organisons en conséquence des compétitions, et nous sommes acteurs principaux à la création de futurs skateparks.

Le 21 août dernier nous avons organisé une compétition de trottinettes sur le skatepark de Bons-en-Chablais.

Cette compétition a permis à des jeunes riders de notre région de pratiquer leur sport avec la crème de la crème suisse en niveau de trottinette.

Pour toute information sur notre association vous pouvez nous retrouver sur les réseaux sociaux :

📷 + 📺 @frexriding



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



LE DON DU SANG



BONSOIS, BONSOISES, AVEC OU SANS MASQUE, NOTRE SOURIRE EST TOUJOURS PALPABLE DERRIÈRE L'OBJECTIF, SURTOUT LORSQUE NOS HABITUELS DONNEURS SONT FIDÈLES AU POSTE.



Lors de nos 3 premières collectes 2021, ce ne sont pas moins de 392 donneurs qui ont répondu présents, dont 26 nouveaux, et nous les en remercions.

Sachez cependant que L'EFS (Établissement Français de Sang) continue à lancer des appels, car les réserves de sang sont faibles, voire même très faibles, en ces périodes difficiles.

On compte donc sur vous pour venir donner votre sang lors de nos prochaines collectes. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration !



À VOS AGENDAS

Voici les dates des prochains Dons du Sang à Bons-en-Chablais en 2022. Notre équipe vous y attendra avec sa bonne humeur légendaire. Un sympathique repas est servi aux donneurs.

Le jeudi **10** février 2022

Le jeudi **19** mai 2022

Le jeudi **8** septembre 2022

et le jeudi **10** novembre 2022

LIEU

SALLE DES FÊTES DE BON-EN-CHABLAIS
DE 15H00 À 19H30





CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



HÉMA-DIOT-LOGIE



DES JEUNES MOTIVÉS !

L'ASSOCIATION HEMA-DIOT-LOGIE EST FIÈRE DE REVERSER 1€
PAR KILOMÈTRE PARCOURU LORS DE LA 1ÈRE ÉTAPE DE 145 KMS QUI
A RELIÉ THONON À BEAUFORT POUR CHACUN DE SES CYCLISTES.



Voici le défi organisé par ces 3 Grenoblois pour soutenir l'association LOCOMOTIVE...

BRAVO LES JEUNES!!

Le lundi 30 août 2021, nous, Basile, Mathieu et Mathis avons pris le départ de la Route des Grandes Alpes afin de rallier Thonon-les-Bains (74) à Nice (06) en seulement 6 jours en empruntant 18 des plus grands cols routiers alpins.

Cet itinéraire représente un total de 720 kilomètres et 18 500 mètres de dénivelé positif soit environ 120 kilomètres et 3000 mètres de dénivelé positif par jour.

L'objectif de cette merveilleuse aventure sportive et solidaire était d'offrir de la visibilité et de soutenir l'association LOCOMOTIVE qui accompagne les enfants atteints de cancer et de leucémie, leurs familles et le Service d'Oncologie Pédiatrique du CHU Grenoble-Alpes. Dans cette perspective, nous avons mis en place une cagnotte qui compte déjà plus de 2 200 euros et qui sera intégralement reversée à l'association LOCOMOTIVE.

Texte écrit le dimanche 29 août lors de la remise du chèque.

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



CSL HANDBALL CLUB



VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN SPORT D'ÉQUIPE, À PARTIR DE 7 ANS,
À PRATIQUER DANS LA BONNE HUMEUR, QUE ÇA SOIT EN COMPÉTITION
OU EN LOISIR. NE CHERCHEZ PLUS, VOUS AVEZ TROUVÉ !



N'hésitez pas à venir essayer lors d'un entraînement,
vous êtes le/la bienvenu(e).

Vous trouverez le planning des entraînements sur notre site
internet et sur nos réseaux sociaux.

LE CLUB COMPTE ACTUELLEMENT 9 SECTIONS

6 COMPÉTITRICES :

- -15 ans homme & femme
- -18 ans homme & femme, seniors homme & femme

3 NON COMPÉTITRICES

- -10 ans mixte
- -13 ans mixte
- seniors loisir mixte

avec au total 160 licenciés qui viennent aussi bien de Bons que
des communes alentours.

Depuis la création du club, notre leitmotiv est le plaisir de se
retrouver pour pratiquer notre sport, mais également le partage
et la transmission de valeurs et de compétences humaines et
sportives.

Nous souhaitons que chaque membre du club puisse, au travers
du club, se former à la pratique du handball quels que soient
son âge, son niveau de pratique ou sa condition physique, mais
également que les parents puissent se former pour participer à
la vie du club.

Nous sommes un club entièrement bénévole et nous souhaitons
le rester, convaincus que la pérennité du club passe par
l'implication du plus grand nombre, dans la limite des capacités
et du temps de chacun.

C'est donc actuellement grâce à la quinzaine de bénévoles
encadrants et notre comité composé de 12 membres que le club
peut fonctionner et évoluer.



REJOIGNEZ-NOUS !

handball.csl@gmail.com
handball-club-bons-en-chablais.com

 Handball Club Bons en Chablais

 Handball Club Bons en Chablais



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



DU RUGBY À BONSENCHABLAIS



SUR PLUSIEURS JOURS DU MOIS D'AÔÛT, LE RUGBY CLUB THONON CHABLAIS LÉMAN (R.C.T.C.L) A PROPOSÉ UNE TOURNÉE PROMOTIONNELLE INTITULÉE « RUGBY CHABLAIS TOUR » À TRAVERS DIFFÉRENTES LOCALITÉS DU CHABLAIS.



Le but étant d'aller directement à la rencontre des jeunes afin de les initier à la pratique du ballon oval. À l'instar d'une compagnie de cirque, des éducateurs du club ont notamment fait une halte à Bons-en-chablais, et présenté une activité ludique et gratuite à un public âgé de 5 à 15 ans.

Étaient alors proposés une structure gonflable pour effectuer des duels afin de mesurer sa capacité de réaction et sa puissance, un parcours moteur pour évaluer son agilité, sa vitesse et sa coordination, et enfin des exercices spécifiques liés au rugby..

Cette démarche a été largement saluée par la municipalité, laquelle a alors ensuite convié l'unique club français de la région chablaisienne à présenter sa structure et ses activités au cours du forum des associations le samedi 04 Septembre.

L'occasion pour M. le Maire d'échanger avec les dirigeants pour éventuellement établir de nouvelles actions avec le RCTCL.

À suivre.

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



PETITE HISTOIRE DE NOTRE COMMUNE



C'EST ICI, PLACE DES ALLOBROGES, DANS ET AUTOUR DE L'ANCIENNE ÉGLISE,
QU'A BATTU PENDANT DES SIÈCLES LE CŒUR DU VILLAGE ET DE LA PAROISSE.
C'EST ICI QUE LES HABITANTS ONT PEU À PEU PRIS CONSCIENCE
QU'ILS FORMAIENT UNE COMMUNAUTÉ.



C'est ici que s'est forgée peu à peu la « communauté d'habitants » de Bons. Celle-ci, qui deviendra « commune » à partir de 1793, est donc le double séculier de la « paroisse », dont elle a les mêmes limites géographiques : paroisse, commune, même finage, même terroir ! Même évolution, dans leurs lieux respectifs, à Saint-Didier et à Brens.



CERTES SI LA MAIRIE
EST LE BÂTIMENT
EMBLÉMATIQUE DE LA
COMMUNE, IL EST RARE,
DANS NOS VILLAGES,
QUE CE SYMBOLE DE
LA COMMUNAUTÉ DES
HABITANTS REMONTE À
PLUS DE DEUX SIÈCLES.



D'OÙ VIENT CE SENTIMENT D'APPARTENIR À UNE MÊME COMMUNAUTÉ ?

La communauté d'habitants n'est pas née de la seigneurie : à Bons, les deux principales étaient celles de Langin et de Greisier, qui débordaient largement les limites de chacun des terroirs qui la composent et qui furent réunis entre les mains de la famille de Langin. Sans doute faut-il en chercher les origines dans le territoire de la paroisse, peut-être héritier des fundi (domaines) gallo-romains, et qui a contribué au fil des siècles à la prise de conscience d'intérêts communs et à la naissance d'une mentalité locale particulière, façonnée par les besoins et biens communs, l'entraide, les périls traversés ensemble, la résistance commune aux exigences du pouvoir seigneurial, et quelquefois clérical.

Comme aussi à Saint-Didier et à Brens, c'est devant la porte de l'église, sur le cimetière (à Bons, en face de la vitrine de Groupama) que se réunissaient les chefs de famille pour prendre les décisions importantes intéressant la communauté entière.

Ainsi, pour ne citer que cet exemple, c'est le 7 juin 1772, après la messe paroissiale, ici devant l'église et le clocher, donc dans l'espace alors occupé par le cimetière et un chemin public, que se tint, à Bons, une assemblée décisive, suite à l'édit d'affranchissement du 19 décembre 1771, signé par le duc Charles-Emmanuel III de Savoie, et qui autorisait les communautés paroissiales à se libérer des droits féodaux qui pesaient sur la population.



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

**LE PRESBYTÈRE DEVIENT MAIRIE.**

Dans la Savoie devenue française à la fin de septembre 1792, et département du Mont-Blanc, la commune, au sens actuel du terme, fut reconnue officiellement comme entité administrative locale. Depuis 1793-1794, le presbytère, encore existant aujourd'hui, et d'où les prêtres avaient été chassés par la persécution, fut affecté aux administrations locales de la période révolutionnaire : il servit de lieu de séance pour les membres de ces administrations.

Par la constitution de l'An III (1795), les maires et conseillers des communes ont été remplacés par des agents municipaux et des adjoints, appelés à se réunir au chef-lieu de canton, c'est-à-dire à Bons : le siège de cette administration fut le presbytère de Bons.

La loi du 8 fructidor an VI (1798) créant le département du Léman, devait réunir les cantons de Bons et de Douvaine et on revint aux municipalités précédentes. Le presbytère fut donc de nouveau une mairie jusqu'à la signature du Concordat (1801). On s'interrogeait sur la possibilité d'ouvrir aussi l'école, préconisée par la législation. Mais celle-ci n'en ayant pas prévu le financement, l'ouverture de l'école resta virtuelle.

La commune désormais a droit de cité : son existence ne sera plus remise en cause. Elle sera maintenue sous le Consulat et le 1^{er} Empire.

Dans la Savoie restituée au Royaume de Sardaigne par le Congrès de Vienne (1815), l'institution, comme en France, va demeurer : le sceau communal portera l'inscription en langue italienne : « COMMUNE DI BONI », et le maire, avec des fonctions identiques, sera désigné du nom de syndic jusqu'au rattachement à la France (1860).

Denis Lavy

“ DEPUIS LORS, IL FAUDRA ATTENDRE 1966 POUR VOIR INTERVENIR UN ÉVÈNEMENT MAJEUR : LA FUSION DES COMMUNES DE BONI, BRENS, ST-DIDIER-EN-CHABLAIS DEVENUES BONI-EN-CHABLAIS. ”





CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



PETITE HISTOIRE : SAINTE-CÉCILE PAR LA BATTERIE FANFARE, L'ECHO DES VOIRONS



LA LÉGENDE RACONTE QUE SAINTE-CÉCILE FUT CHOISIE COMME PATRONNE DES MUSICIENS CAR EN CAPTIVITÉ ELLE ENDURA SON MARTYRE EN CHANTANT DES CANTIQUES AVEC SON INSTRUMENT.



À Saint-Didier, Henri Rion emporta sa trompette de cavalerie quand il fut envoyé dans les camps allemands. À son retour, ses copains l'accueillirent ; la clique avait trouvé son chef. En 1958 le maire M. Mermin la baptise « l'Echo des Voirons ». Peu après, François Mauris, futur chef, rend visite au président René Trottet. Il pose sur la table un mois de salaire, lui suggérant de fournir la même somme : « ça fera pour acheter des instruments ». C'est le vrai démarrage de la clique.

Quel chemin parcouru depuis les achats de fioul pour chauffer la salle de répétition dans le hangar des pompes, depuis l'inauguration des premières tenues en 1960, modernisées plus tard avec notre fameuse veste bleue, depuis l'époque où des amis de la fanfare de Bons venaient aux répétitions inculquer les bases de solfège, depuis l'adhésion de la clique à la Fédération départementale en 1988 et son nouveau statut de batterie-fanfare (BF)

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



QUELLES VIRÉES ÉPIQUES, À L'IMAGE DES SOUVENIRS DE F. MAURIS CHANTANT LA LUNE DURANT CE DÉPLACEMENT À LYON OÙ LE BUS DE L'ECHO N'ARRIVA JAMAIS, LE CHAUFFEUR AYANT DÛ S'ARRÊTER À TOUS LES RELAIS ROUTIERS QUE FRANÇOIS CONNAISSAIT... ”

Quels moments partagés, comme lorsque la BF a fait venir l'Armée de l'Air à Bons en 1991 pour un week-end sans précédent... ou plus tard en 1995 avec les Troupes de marine ou encore les sapeurs-pompiers de Paris en 1999 avec un des musiciens de L'Echo en service national au milieu des tambours et des marches de l'Empire.

Quelle progression depuis l'arrivée de nouveaux instruments permettant d'aborder un répertoire plus varié ; par la création de l'école de musique en 1988 à l'initiative de Claude Bouvier, rentré gamin sur les rangs fasciné par le vieux clairon pendu à une poutre de la cave de F. Mauris.

Quelles graines semées par cette école, réservoir de musiciens, encadrée notamment par Jean-Luc Vasse, à l'image des filles Bouvier qui ont occupé au début de sa création les premières places des examens fédéraux. Et quels stages mémorables grâce aux contacts noués avec l'Armée de l'air et avec la fanfare de cavalerie de Saumur.

Quel dévouement des musiciens pour animer leur commune, avec plus de 20 sorties annuelles notamment le concert annuel de Sainte-Cécile et sa soupe à l'oignon incontournable, l'organisation de la Sauce Coffe, les aubades aux manifestations et commémorations de Bons.

L'Echo a déjà organisé 3 festivals regroupant toutes les BF du Département en 1991, 2003 et 2017. Et la musique dépasse régulièrement les frontières pour jouer dans les communes voisines, sur les pistes de ski, et même avec les amis musiciens de Castione...

Vous l'aurez compris, l'histoire de l'Echo des Voirons, c'est plus de 60 ans d'amitié, de bénévolat, de bonne humeur, de moments partagés, d'évolution.

Nous rendons hommage aux présidents qui se sont succédés : René Trottet, Jean Bel, Alex Vacherand et aujourd'hui Emilie Trolliet. Et les directeurs Henri Rion, François Mauris, et à ce jour Claude Bouvier, Jean-Luc Vasse et Clémence Bouvier.

Sur L'Echo souffle un esprit de famille. Notre BF ne cesse de promouvoir sa musique de sons naturels alliant tradition et modernité dans un esprit d'ouverture. La BF a ainsi partagé des concerts avec des pianistes, accordéonistes, cors des Alpes, et bien sûr l'harmonie de Bons ou d'autres, consciente des valeurs universelles de la musique. L'Echo s'est dotée d'un site internet, d'une page Facebook et a même réalisé un clip.



L'ECHO DES VOIRONS REGARDE TOUJOURS DROIT DEVANT ET SES MUSICIENS, DANS LEURS RARES MOMENTS DE LASSITUDE REBONDISSENT TOUJOURS SUR LE MESSAGE QUE F. MAURIS LEUR AVAIT GLISSÉ À L'OREILLE : « VOUS Y LAISSEREZ PAS TOMBER HEIN ? ».



Il serait sûrement très fier de la trentaine de musiciens actifs aujourd'hui, tous remotivés à se retrouver en répétition chaque mercredi soir au Quai des Arts après une période de pandémie qui n'a en rien altéré leur passion...

CONTACT

echodesvoirons.bonsenchablais@gmail.com
echodesvoirons.fr

EXPRESSION POLITIQUE



LISTE MAJORITAIRE BONS POUR TOUS

Même au niveau local, il est difficile de faire abstraction du contexte actuel. Au-delà des manifestations hebdomadaires, des prises de parole du gouvernement, des avis scientifiques, tous souvent contradictoires, le Covid n'en finit pas d'alimenter les discussions et parfois d'engendrer des tensions au sein même des familles ou des relations amicales.

Notre ambition reste d'offrir à chacun une réponse à ses besoins, des services dignes de ce nom, et un cœur de ville vivant, riche de sa diversité et de sa dynamique commerciale, associative et culturelle.

La tâche est entravée par ce climat tendu.

Nous pensons cependant que les différences qui nous habitent ouvrent des espaces d'échange, d'enrichissement des perspectives, si tant est que nous n'en fassions pas des sujets de division. C'est ce qui nous a motivé à nous former à la gouvernance partagée. L'attention que nous mettons à laisser émerger les différences d'opinion pour élaborer des propositions riches de cette intelligence collective

est constante. Cependant la mise en place du processus est ardue, tant nous sommes plus enclins à juger qu'à comprendre, à imposer qu'à discuter.

En tant que groupe politique élu, nous sommes inquiets des divisions qui traversent toute la société. De plus, l'enjeu de l'élection présidentielle dans ce contexte mondial fragilisé, exacerbe souvent les conflits idéologiques.

Chacun, en tant qu'individu et citoyen, peut prendre sa part de responsabilité pour s'élever au-delà des différences et retrouver la perspective de ce qui nous rassemble. Ce n'est pas facile, mais toutes les relations que nous établissons au quotidien valent cet effort et nous pensons que seule une société respectueuse de sa diversité, riche du collectif, nous permettra de traverser ensemble cette période mouvementée tant au niveau social, sanitaire, écologique qu'économique.

Les élus de la liste « Bons pour tous »

BONS À VIVRE

Avec la rentrée, le quartier des Prés de la Colombière s'anime. Le marché du samedi matin s'est installé, le lieu devient attractif et agréable.

Ce projet porté par les élus sous le précédent mandat, avait débuté en 2017, aujourd'hui, il se concrétise afin que les Bonsois aient plaisir à se rendre et vivre dans ce tout nouveau cœur de bourg de Bons-en-Chablais.

Les arcades vont progressivement accueillir des commerces de proximité et des événements pourront se dérouler sous la halle.

Pour rappel, ce projet ambitieux a été possible grâce à la vente des terrains sur lesquels ont été construits les logements, en effet les recettes ont permis de financer la totalité des équipements publics.

Nous avons déconseillé le projet de changement de destination de la cuisine de la salle des fêtes récemment rénovée, en cuisine centrale. Les conclusions du bureau d'études mandaté par la municipalité actuelle nous ont donné raison. Nous regrettons que des dépenses aient été engagées malgré nos conseils.

Bel automne.

Les élus de la liste « Bons à Vivre »



AGENDA



ÉVÈNEMENTS & ANIMATIONS



NOVEMBRE
JEUDI 11



CÉRÉMONIE
DU 11 NOVEMBRE



NOVEMBRE
DIMANCHE 14



FOIRE DE LA
SAINT-MARTIN



NOVEMBRE
DIMANCHE 28



SALON DES CADEAUX
COMITÉ DES FÊTES



DÉCEMBRE
DU 17 AU 23



CHALETS
DE NOËL



DÉCEMBRE
DU 17 AU 31



PATINOIRE



JANVIER
DU 1^{ER} AU 02



PATINOIRE



INFOS PRATIQUES



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

MAIRIE DE BON-EN-CHABLAIS

15 place Henri Boucher
74890 Bons-en-Chablais
04 50 36 10 30
mairie@bons-en-chablais.fr
www.bons-en-chablais.fr

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi : 14h30 - 17h30
Mardi : 9h00 - 12h00 et 14h30 - 17h30
Mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00
et 14h30 - 17h00

PERMANENCE DU CCAS

Lundi : 14h30 - 16h00
Mardi : 9h00 - 12h00 et 14h30 - 16h00
Jeudi : 9h00 - 11h45 et 14h30 - 16h00
Vendredi : 9h00 - 11h45
04 50 82 08 08

PERMANENCE DU SERVICE SCOLAIRE

Mardi : 9h00 - 12h00
Mercredi : 9h00 - 12h00 et 14h30 - 17h00
Jeudi : 09h00 - 12h00
Vendredi : 09h00 - 12h00
04 50 82 08 07

POLICE MUNICIPALE

Lundi, mardi, mercredi et jeudi :
8h00 - 12h00 et 13h15 - 17h30
Vendredi : 8h00 - 12h00 et 13h15 - 17h00
Samedi : 7h30 - 12h00
04 50 36 34 97

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Mardi : 16h - 18h
Mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h
Samedi : 9h30 - 12h30
Le service drive est toujours proposé aux usagers
qui le souhaitent :
vendredi de 14h30 à 17h30
samedi de 9h30 à 11h30.
04 50 31 85 47
bibliotheque@bons-en-chablais.fr
www.bons-en-chablais.fr rubrique « médiathèque »

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR

 Ville de Bons en Chablais
sur l'application mobile City All
disponible via l'App Store ou Play Store